

E 7177

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 20 mars 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 20 mars 2012

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision 2010/639/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie.

SN 1842/12



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 19 mars 2012
(OR. en)**

SN 1842/12

LIMITE

Objet: Projet de décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la
 décision 2010/639/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives
 à l'encontre de la Biélorussie

DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL

du

mettant en œuvre la décision 2010/639/PESC du Conseil

concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 31, paragraphe 2,

vu la décision 2010/639/PESC du Conseil du 25 octobre 2010 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie¹, et notamment son article 4, paragraphe 1,

¹ JO L 280 du 26.10.2010, p. 18.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 25 octobre 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/639/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie.
- (2) Compte tenu de la gravité de la situation en Biélorussie, il convient d'ajouter d'autres personnes et entités à la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives, qui figure à l'annexe V de la décision 2010/639/PESC.
- (3) Il convient de mettre à jour les informations concernant une personne inscrite sur la liste qui figure à l'annexe V de la décision 2010/639/PESC.
- (4) Il convient de modifier l'annexe V de la décision 2010/639/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe V de la décision 2010/639/PESC est modifiée conformément à l'annexe I de la présente décision.

Article 2

Les personnes et entités dont le nom figure à l'annexe II de la présente décision sont ajoutées à l'annexe V de la décision 2010/639/PESC.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil

Le président

ANNEXE I

Les mentions concernant la personne indiquée ci-dessous sont remplacées par les suivantes:

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom en biélorusse	Nom en russe	Date et lieu de naissance	Fonction
1.	Mazouka Anzhelika Mikhailauna Mazovka, Anzhelika Mikhailovna (Mazovka Anzhelika Mikhailovna)	Мазоўка Анжаліка Міха йлаўна	Мазовко Анжелика Михайловна (Мазовка Анжелика Михайловна) Mazovka, Anzhelika Mikhailovna (Mazovka Anzhelika Mikhailovna)		Juge au tribunal d'arrondissement de Sovetski (Minsk). En 2010-2011, elle a condamné des représentants de la société civile ayant participé à des manifestations pacifiques à des amendes ou à des peines d'emprisonnement dans les cas suivants: a) le 14 juillet 2011, Bussel Alyaksandr, 10 jours d'emprisonnement; b) le 14 juillet 2011, Krukowski Syarhey, 8 jours d'emprisonnement; c) le 14 juillet 2011, Kantsin Yahor, 10 jours d'emprisonnement; d) le 7 juillet 2011, Sukhanossik Vyachaslaw, 8 jours d'emprisonnement;

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom en biélorusse	Nom en russe	Date et lieu de naissance	Fonction
					<p>e) le 21 décembre 2010, Nyanakhaw Andrey, 15 jours d'emprisonnement;</p> <p>f) le 20 décembre 2010, Myslivets Ihar, 15 jours d'emprisonnement;</p> <p>g) le 20 décembre 2010, Vilkin Alyaksey, 12 jours d'emprisonnement;</p> <p>h) le 20 décembre 2010, Kharitonaw Paval, 12 jours d'emprisonnement.</p> <p>A infligé à plusieurs reprises des peines d'emprisonnement à des personnes ayant participé à des manifestations pacifiques et, par voie de conséquence, a une responsabilité dans la répression exercée à l'encontre de la société civile et de l'opposition démocratique en Biélorussie.</p>

Personnes et entités visées à l'article 2

"..."
